

Séance du conseil d'administration de l'UPA de l'Île-d'Orléans tenue le 19 décembre 2022,
à 19 heures par visioconférence Zoom

Résolution

OBJET : ÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT 2022-2024

- Considérant le règlement général de l'UPA de l'Île d'Orléans actuellement en vigueur;
- Considérant que le conseil d'administration doit recommander, par résolution, un candidat au poste de vice-président à l'assemblée générale annuelle;
- Considérant que la résolution sera présentée à l'assemblée générale annuelle pour ratification;
- Considérant que le poste de vice-président sera en élection lors de l'AGA du 19 janvier 2023;

Sur motion dûment proposée par M. François Blouin appuyée de M. Martin Vézina, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de l'UPA de l'Île d'Orléans :

1. Propose M. Daniel Pouliot à titre de vice-président pour l'UPA locale de l'UPA de l'Île-d'Orléans pour un mandat de deux (2) ans;
2. Demande à l'assemblée générale annuelle de ratifier la résolution.

Certifiée, copie conforme



François Blouin, président
UPA de l'Île-d'Orléans